

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

*Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire*

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOÛLE	PARIS et ou autres Département
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	UN AN..... 3 fr 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

3 Juin — Inauguration de la basilique votive de Montmartre, en présence d'une foule de notabilités ecclésiastiques et d'un nombre très considérable de pèlerins.

— Abdacieuse tentative d'assassinat commise avec une atrocité révoltante, à Beaugency, par une domestique de 27 ans, sur sa maîtresse nouvellement mariée.

6 Juin — M. Constans dépose à la Chambre les projets d'organisation des comités de préfecture et la création de caisses de retraite pour les travailleurs.

— Mort du colonel Lebel, l'inventeur du nouveau fusil de petit calibre, en usage dans l'armée,

7 Juin — Manifestation anarchiste à Montmartre, à l'occasion de l'inauguration de l'église du Sacré-Cœur.

— Grève des employés des omnibus de Londres.

— Grand meeting, au cirque d'hiver, de la chambre syndicale des ouvriers employés de chemin de fer, qui menacent de se mettre en grève,

8 Juin — Les allemands fournis-

sent des armes aux troupes Dahomien-

9 Juin — Drame épouvantable à Séclin près de Lille. Un ouvrier d'une filature, âgé de 29 ans, tire sur deux de ses compagnons, trois coups de revolver à bout portant et les blesse grièvement. Le misérable gagnant son domicile, tire trois autres coups de son arme, sur sa jeune femme et lui perforé le ventre et les cuisses. On désespère de sauver cette malheureuse qui se trouvait dans un état de grossesse très avancé. Le meurtrier déclare que c'est la jalousie qui l'a porté à ce crime.

10 Juin — Terrible accident à la Brosse (Allier). Un ouvrier maçon étant descendu dans un puits pour en retirer un seau; est asphyxié par des émanations de gaz délétères. Son fils et un de ses parents, en voulant lui porter secours, tombent également frappés de mort. Une quatrième personne voulant se porter au secours des victimes est retirée vivante à l'aide d'un crochet de fer.

11 Juin — La Chambre vote l'ensemble de la loi sur les blés; d'après les modifications apportées par le Sénat.

Le gouvernement est interpellé à la même séance par M. Baudin, au sujet de la manifestation anarchiste de Montmartre. M. Constans, ministre de l'Intérieur obtient par sa ferme attitude, un ordre du jour de confiance.

— Mort de l'amiral de Montaignac, sénateur inamovible, ancien ministre de la marine.

CHRONIQUE LOCALE

LAGNY-LE-SEC

Mardi prochain 16 juin, doit avoir lieu à la cathédrale de Meaux, le mariage de Mlle Cécile de Villers fille de l'honorable juge au tribunal civil de Meaux, avec M. le Vicomte Eric de Bec-de-Lièvre, sous-lieutenant au 7^e régiment de dragons.

Mademoiselle Cécile de Villiers est, comme on sait, la petite-fille de l'illustre savant M. Adrien de Longpérier et la nièce de M. le comte de Longpérier-Grimoard. Quant à son fiancé, il appartient à l'ancienne et noble famille bretonne des marquis de Bec-de-Lièvre, dont l'anoblissement remonte à l'année 1442.

NANTEUIL-LE-HAUBOUIN

Il y a quelques jours, un employé de M. Brault, négociant à Nanteuil, M. Victor Mégrier, trouva sur le chemin de Crépy, un portefeuille contenant environ 2000 francs de valeurs.

Apprenant que cette somme appartenait à une personne d'Auger-Saint-Vinceni, cet honnête garçon s'empressa de la lui rapporter avant qu'elle se fut même aperçue de la perte qu'elle avait faite.

SAINTE-PATHUS

On lit dans *l'Écho de la Brie*:

Mlle Geneviève Labour, fille du

Conseiller à la Cour de Paris, vice-président du Conseil général de Seine-et-Marne, vient d'être fiancée à M. Georges Dobrenil.

Le fiancé appartient à une des plus vieilles familles de Limoges, qui occupe le premier rang dans l'histoire de la Céramique française.

On sait que la fille aînée de M. Fernand Labour a épousé récemment un lieutenant du 8^e régiment de dragons, M. le marquis Harlé d'Ophove.

MAUREGARD

Le nommé Jean Baptiste Roger, prévenu de s'être approprié une certaine quantité de graine de trèfle qui lui avait été remise pour ensemençer, par M. Roche (Antoine), son patron, a été condamné à 50 fr. d'amende par le tribunal correctionnel de Meaux.

MESSY

Le 27 mai dernier, le nommé Troisvallets (Émile-Adolphe), charretier, âgé de 49 ans, était surpris dans les bois de Ferrières, emportant une poule faisane qu'il avait prise sur son nid. Traduit devant le tribunal correctionnel de Meaux, il a été condamné à 50 fr. d'amende.

CLAYE-SOUILLY

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que le nommé Eugène Laurent manouvrier, avait pris la fuite après avoir volé une somme de 730 fr. à son logeur.

Le tribunal correctionnel de Meaux, a condamné Laurent par défaut, à 18 mois de prison.

VILLEPARISIS

Samedi dernier, au moment où le train express partant de Dammartin à 10 h. 30, passait à peu de distance de la halte de Villeparisis, une balle de revolver vint frapper la fenêtre d'un compartiment de 2^e classe, mais sans

atteindre personne, fort heureusement.

L'auteur de ce méfait est inconnu.

MONTYON

On lit dans le *Publicateur*:

Dimanche 7 juin, vers onze heures et demie du soir, le garde-champêtre de Montyon, fidèle à son devoir, faisait sa ronde obligatoire à l'heure de la fermeture des marchands de vins. Une querelle étant survenue entre des consommateurs, le garde intervint pour défendre ou plutôt protéger, un jeune homme qui venait d'être blessé au bras. Mal lui en prit, car à peine avait-il repris dans la rue le cours de sa visite obligatoire, que quatre hommes se détachant d'une bande de quatorze ouvriers belges, qui travaillent à la ferme de Fontenay, se jetèrent sur lui et lui portèrent de grands coups sur tout le corps et principalement sur la tête.

Le représentant de la loi parvint cependant à échapper à ces étrangers méchants et stupides et porta plainte à la gendarmerie de Saint-Souplets qui a dressé procès-verbal. A voir la façon dont ces Belges pratiquent leurs devoirs envers un pays pour eux si hospitalier, on ne regretterait peut être pas trop qu'ils soient contraints à aller exercer chez eux leurs révoltantes brutalités.

FAITS DIVERS

LE PÉTROLE

Un épouvantable accident dû à l'imprudence est arrivé vendredi à La Fère (Aisne).

La dame R. . . femme d'un comptable de la manufacture de Charmes, trouvant que sa cuisinière ne s'allumait pas assez vite, prit son bidon de pétrole, et en versa le contenu sur le charbon, quand le bidon fit explosion,

enveloppant de flammes des pieds à la tête la dame R. . . En un instant, ses vêtements, sa figure, ses cheveux furent horriblement brûlés.

Affolée et poussant des cris désespérés, la malheureuse jeune femme se réfugia chez un de ses voisins qui s'empressa de lui rouler un drap autour du corps, et parvint ainsi à éteindre les flammes qui la dévoraient.

La dame R. . . porte sur tout le corps d'horribles blessures; seuls, les yeux n'ont pas été atteints. Elle est âgée de 23 ans et mère de deux enfants, sa situation est très grave.

Tous CÉLIBATAIRES

Si nous en croyons le journal qui rapporte ce fait, les trente conseillers municipaux de la ville de Béziers sont tous célibataires.

Pas un seul qui soit marié qui ait une femme, des enfants; voilà qui est extraordinaire et peu encourageant pour le relèvement de la Patrie.

C'EST LA LOI

On écrit de d'Amérique à un de nos confrères:

« On vient d'arrêter à Boston un habitant très estimé qui embrassait une femme en pleine rue. Le fait est d'autant plus piquant que cette femme était la sienne. Mais il existe dans les archives de la ville une loi qui défend expressément de s'embrasser sur la voie publique. »

TERRIBLE OURAGAN

La commune de Jaignes vient d'être atteinte par un ouragan accompagné de grêle, rappelant l'orage du 15 juillet 1882, qui a brisé toutes les vitres de la ville de Meaux et saccagé tous les jardins maraîchers.

Les blés, les avoines sont littéralement hachés ainsi que les prairies ar-

ficielles. La plaine est couverte de cadavres de perdreaux et de levrauts tués par les grêlons. Les routes sont défercées.

La commune est victime d'un désastre qui amènera la ruine de beaucoup de ses habitants, et fera sentir ses effets pendant de longues années.

L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR

L'inauguration de la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre avait attiré vendredi matin une grosse affluence de pèlerins. L'église peut contenir à peine 5,000 personnes, et, à une heure après-midi, environ 20,000 pèlerins avaient fait l'ascension de la butte. Vingt évêques assistaient à la cérémonie. Parmi eux se trouvaient le cardinal archevêque de Paris, l'archevêque d'Alby, les évêques de Nice, Nevers, Quimper, Vannes, Marseille, Blois, Langres, Viviers, etc.

TERRIBLE MÉPRISE

Notre confrère le *Réveil de Coulommiers* rend compte d'un accident épouvantable qui a causé la mort d'une petite fille de l'arrondissement de Coulommiers.

Les époux Gavelle du Mesnil-sur-Tresmes, ayant leur enfant, une jeune fille de 13 ans, malade, demandèrent le médecin de Faremoutiers, M. Omiéciasky.

A la suite de sa visite, il remit comme médicaments 2 paquets pour un vomitif et une bouteille de laudanum pour arroser des cataplasmes.

Soit par manque d'attention ou qu'elle n'eut pas compris les explications du médecin, dimanche matin la mère faisait prendre à l'enfant 2 cuillerées à bouche de laudanum la deuxième cuillerée n'a pu être prise complètement, l'enfant se tordant dans d'horribles

souffrances. Ses cris étaient tellement effrayants que la mère ne put rester.

Le médecin mandé aussitôt ordonna vomitifs et frictions, mais tout fut inutile, le poison avait fait ses ravages et malgré les soins énergiques des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de Tresmes, l'enfant mourut le lundi matin après d'horribles souffrances.

Sans engager la responsabilité du médecin, on trouve fort extraordinaire qu'il délivre des médicaments aussi dangereux à des mains aussi inexpérimentées, sans étiquettes sur ses bouteilles. Il est de même très étonnant que pareil accident ne soit pas produit plus tôt.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE GENTILLY

Les électeurs de Gentilly s'amuse.

Dimanche dernier, le 1^{er} tour de scrutin pour les élections municipales complémentaires amenait 75 votants sur 1.231 inscrits.

Hier, les électeurs ont recommencé leur manœuvre d'il y a trois mois.

On se souvient qu'à cette époque, pour protester contre un sectionnement qui les met à la merci de Bicêtre — section dominée elle-même par les électeurs de l'hospice — ils avaient nommé six inéligibles, MM. Carnot, de Freycinet, Constans, Floquet, Poubelle et Le Roux.

Ces élections ayant été annulées, voici les résultats de la nouvelle convocation du corps électoral:

M. Charles Floquet, président de la Chambre des députés, a obtenu 206 voix, M. Bardoux, vice-président du Sénat 206, M. Le Royer, président du Sénat 205, M. Peytrol, vice-président de la Chambre des députés 205, M. Magnin, vice-président du Sénat, 204

et M. J. Casimir-Perrier, vice-président de la Chambre des députés 202.

En conséquence, MM. Floquet, Bardoux, Le Royer, Peytral, Magnin, et Casimir-Perrier ont été proclamés conseillers municipaux de Gentilly-centre.

Ces élections seront évidemment annulées comme les précédentes.

La comédie peut durer longtemps.

Saint-Laurent-au-Bois

(Suite)

Le prieuré de Saint-Laurent avait alors une certaine importance et il s'y tenait chaque année une foire qui avait été établie dans la première moitié du XIII^e siècle par Philippe de France, comte de Dammartin et Mahaud son épouse. Les guerres ravagèrent et ruinèrent entièrement le prieuré, et ses dépendances.

Au mois de décembre 1486, les religieux de Saint-Vincent de Senlis, désirant rentrer en possession de l'ancien domaine de Saint-Laurent, qui avait fait retour au comté de Dammartin, Jean Collaye, prieur-curé d'Yvillers, disait dans sa requête « que ladite chapelle qui est assize et située es bois de Nerval, en la seigneurie et haulte justice de hault et puissant seigneur monseigneur Antoine de Chabannes, conte de Dammartin, grand maistre d'hostel de France, tenu enclos et envyronné de bois d'ancienneté, estoit et avoit esté ung notable bénifice, qu'elle avoit eu de grands revenus et entre autres la foire dudict lieu qui souloit y seoir et avoir cours du don de Philippe et de Mahault sa femme, jadis conte et contesse de Boullongne et de Dampmartin, mais que depuis, à l'occasion des anciennes guerres des Anglois et d'autres adver-

saires du royaume de France, l'église ou chapelle, ensemble la maison, manoir, lieux et édifices avoyent esté en tout destruits, desmolis et les biens dudict bénéfice pillés et robez, et à ceste cause, ledict lieu estoit toujours depuis demouré du tout désolé, inhabité et de nul prouffit; » qu'ayant l'intention de réédifier les bâtiments dudict prieuré, et notamment l'église, il avait besoin d'obtenir du comte de Dammartin l'abandon des biens de l'ancien prieuré et l'autorisation pour l'abbaye de rentrer en leur possession nécessitait au préalable une descente sur les lieux et un barrage, attendu que le tout était « en ruyne et désolacion, tellement que à grant peine povait l'en trouver ledict lieu manoir et chapelle, y aller, venir et habiter sy non bestes sauvages. »

En conséquence, dit le procès-verbal délivré par les officiers du bailliage de Dammartin, il est fait remise à l'abbaye de 57 arpents 5 quartiers 20 perches et demie de terre et Jean Collaye s'engage en retour, « à réédifier ladite chapelle dedans un an et le lieu réparer et mettre en nature le plus tôt que faire se pourra. » (1)

1 — Archives de l'Oise Série H. No 732.

(à suivre) E. L.

ÉGLISE ET PRIEURÉ - CURE DE SAINT-JEAN DE DAMMARTIN

L'église Saint-Jean qui était considérée comme un des plus remarquables édifices du XIII^e siècle, a été détruite en partie en 1875. Fort heureusement, son charmant portail qui date du XV^e siècle, a pu être conservé avec un des transepts et la chapelle latérale qui complète la façade, du côté de la grande rue.

Ces intéressants vestiges rappellent, sur l'origine de notre petite ville, de

curieux souvenirs qu'il nous paraît utile de faire connaître.

Au X^e siècle, Saint Jean était une simple chapelle monacale affectée au service particulier d'une communauté religieuse établie en cet endroit, où elle jouissait, en vertu de quelque donation d'un territoire assez important sur lequel s'élevait une église dédiée à Saint-Martin, qui fut la paroisse primitive du bourg qui a conservé son nom.

On ne sait absolument rien des événements qui précèdent la formation du comté de Dammartin, pas plus que ceux qui suivirent immédiatement l'établissement de ses premiers seigneurs, mais il est à présumer que les religieux du monastère de Saint-Jean eurent quelque peu à se plaindre de ces conquérants et ne virent pas sans crainte l'établissement de leur redoutable forteresse, ce qui n'est pas douteux. c'est qu'à la fin du XI^e siècle, un comte de Dammartin fit réédifier à ses frais la chapelle et le monastère de Saint-Jean qu'il donna avec toutes ses dépendances, aux chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Martin de Ruricourt, diocèse de Beauvais (appelée depuis Saint Martin-aux-Bois), qui y formèrent un prieuré-cure dont ils confièrent l'administration à un prieur et six chanoines de leur monastère. (1)

La date de la fondation du prieuré-cure de Dammartin est demeuré incertaine, cependant, nous croyons pouvoir la fixer à l'an 1080 ou 1082 au plus tard, et lui donner pour fondateur Hugues de Bulles comte de Dammartin qui, à cette époque se signala par d'importantes fondations pieuses dans le diocèse de Beauvais.

Ce seigneur qui, l'an 1075, avait donné ou plutôt restitué le domaine de Bulles à l'abbaye de Saint-Lucien, par-

ticipa l'an 1080, à la fondation de l'abbaye de Saint-Martin de Ruricourt, dont il fut l'un des principaux bienfaiteurs. L'année suivante, (1081) il fonda le prieuré de Saint-Leu d'Isserent (Oise) qu'il donna à l'abbaye de Cluny. Or, comme dans un acte de l'an 1185, dont nous parlerons plus loin, il est fait mention de la donation faite à l'abbaye de Saint-Martin de Ruricourt, du prieuré-cure de Saint-Jean de Dammartin, par le fondateur, il est certain que cette donation fut faite au plus tôt l'an 1080, date de la fondation de l'abbaye de Saint-Martin de Ruricourt. D'autre part, il est question dans deux chartres de l'an 1113, du prieuré et des six chanoines du prieuré-cure de Saint-Jean, qui, comme on le voit existait à cette époque. Comme entre les années 1080 et 1113, il y eut comme comtes de Dammartin, Hugues de Bulles et Pierre de Dammartin, son fils, nous n'hésitons pas à attribuer cette fondation à Hugues, et nous la fixons à l'an 1080 ou 1082 au plus tard, parce que le prieuré de Dammartin et ses dépendances, qui constituaient un revenu important, paraissent être les seuls biens ou tout au moins la plus importante donation qui dès cette époque valut à Hugues de Bulles, le titre de bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Martin de Ruricourt.

(à suivre) E. L

NOUVELLES MESURES DE POLICE

PRISES PAR LA MUNICIPALITÉ
DAMMARTINOISE EN 1790

L'arrêté suivant extrait du registre des délibérations de la municipalité Dammartinoise en 1790 ne manque pas d'intérêt: qu'on en juge:

Le vingt may 1790, sept heures du soir, le corps municipal assemblé, il a été représenté par le sieur Champy,

procureur de la commune qu'il était à propos pour le bien public et le maintien du bon ordre de renouveler plusieurs articles des précédents réglemens de police de cette ville, après en avoir délibéré, il a été arrêté et défenses sont faites:

1^o A tous, particuliers venans au marché de cette ville pour y vendre des beurres, œufs, légumes et autres menus denrées, de les vendre ailleurs que sur le carreau de la halle où ils seront tenus de les exposer et non dans aucunes auberges ny maisons particulières; à peine de confiscation desdites marchandises et amendes tant, contre les aubergistes et particuliers qui se préteraient à ce que les dits denrées soient vendues chez eux.

2^o A tous marchands, regrattiers, tant de ce lieu que des environs, de se présenter sur ledit marché ny d'y acheter aucunes desdites denrées, savoir depuis le premier avril jusqu'au premier octobre, avant neuf heures du matin, et depuis le premier octobre jusqu'au premier avril; avant dix heures du matin sous pareille peine d'amende et de confiscation desdites denrées.

3^o A tous, bergers, vachers et autres particuliers ayant bestiaux, de mener pâturer leurs dits bestiaux dans les grains, bilzailles, luzernes et autres héritages plantés d'arbres fruitiers en aucunes saisons de l'année sous peine de tous dommages envers les propriétaires et d'amende.

4^o A tous particuliers d'aller faire de l'herbe dans lesdits grains et bizailles, ny même de s'ingérer d'éfaner lesdits grains sous les peines de droit d'amende

5^o A tous particuliers de chasser le gibier ny de tirer sur les pigeons contre la teneur et en contravention aux

décrets de l'assemblée nationale des 22, 23 et 28 avril 1790, sanctionnés par le roy le trente dudit mois et qui ont été précédemment lus, publiés et affichés en cette ville, sous les peines y portées.

6^o A tous particuliers d'aller dans les jardins, vignes, marais, voiries ou avenues et autres héritages, à eux non appartenans, de jour ny de nuit, y cueillir des fruits ou légumes, ny en un mot couper aucuns bois sous les peines de droit et d'être leur procès fait et parfait suivant la rigueur des ordonnances et de la loi.

A tous cabaretiers et marchands de liqueurs de ce lieu, de donner à boire; manger, ny jouer chez eux à qui que ce soit, les jours de fêtes et de dimanches pendant le service divin ny même en tout temps de l'année, savoir depuis le premier avril jusqu'au premier octobre après dix heures du soir, et depuis le premier octobre jusqu'au premier avril après neuf heures du soir, à peine contre les cabaretiers et marchands de liqueurs de dix livres d'amende et de cinq livres contre chaque buveur ou joueur.

8^o Et a tous particuliers de laisser dans les rues aucunes voitures ny autres choses qui puissent gêner la voie public ny en un mot d'y déposer aucuns gravois, décombres ny autres immondices lesquels décombres, gravois et immondices, il leur est enjoint de transférer hors la ville et surtout dans les chemins où il y a des mauvais pas, afin de les rendre plus praticables, sans pouvoir non plus les déposer sur les remparts de ladite ville sous les peines de droit et d'amende.

Dans tous les cas cy-dessus et ceux exprimés dans le précédent règlement du vingt-huit juillet dernier, qui a été lu, publié et affiché, seront les pères,

mères, tuteurs, tutrices, i...s et maitresses garants et responsables de leurs enfants, pupiles et domestiques.

Et seront ces présentes lues, publiées et affichées à ce que nul n'en prétende cause d'ignorance:

suivent les signatures.

Grande Teinturerie de Lagny

Usine à vapeur

Anc. maison *TOURNAIRE*

TH. ALLAIRE, SUCC^R

80 succursales
dont une à Dammartin

chez M. VIENNE-MOREAU

Teintures — Nettoyages — Impressions
Moirages — Apprêts
Frisage & Teinture de plumes — Nettoyage
et Teinture de Gants

— Livraison des travaux tous les
Mardis de chaque quinzaine.

Armand MALLET

Entrepreneur de Bâtimens
à DAMMARTIN, (S-&-M)

Plans Devis Projets

Maçonnerie, Carrelage mosaïque, Charpente en bois et en fer, Menuiserie, Serurerie, Couverture, Fumisterie, Plomberie, Asphalte et Bitume, Ciment, Treillage en bois, Tuyaux en grès et autres, de toutes dimensions, etc.

Entourage de prairies et jardins en treillages galvanisés ou ronces avec poteaux en fer ou en bois.

Travaux en ciment artificiel, remplaçant la pierre de taille avec économie de 60 à 40 pour cent, et garantis contre la sécheresse.

Vente de toutes espèces de matériaux de démolitions, livrés sur mesures 24 h. après commande. Vieux bois, Portes, Persiennes, Croisées, Carreaux, Tuiles, Pavés, Cheminées en marbre de tous styles, etc. — *Remise de 50 pour cent.*

Assainissement des habitations. Pose de lambourdes sur bitume, au même prix que celles posées sur plâtre, Parquet chêne ou sapin sur bitume, posé à bâtons rompus ou à point de Hongrie, Lambourdes bitumés, trottoirs en Asphalte, Jointement de pavés, etc. etc.

AVOINE FOUROYANTE

Pour détruire Rats, Souris,
Taupes, Mulots, etc.

*Destruction garantie et complète
dans les 24 heures sans danger
pour les animaux domestiques.*

PRIX DU PAQUET: 1 F. — 6 PAQUETS: 5 F.

Envoi franco à domicile contre mandat ou timbres adressés à M. H. PIGOT, 89, rue des Amandiers, 89, Paris.

ON DEMANDE DES DÉPOSITAIRES

Maison de rapport

avec *COUR* et *JARDIN*

à DAMMARTIN, Grande Rue, n° 74

louée jusqu'au 1^{er} Septembre 1898

à M. VIENNE, marchand de nouveautés
moyennant 600 fr par an

à VENDRE aux enchères

Le DIMANCHE 14 Juin 1891

à Dammartin, en l'étude et par le ministère
de M^r DANGOISE, notaire

USINE HYDRAULIQUE DU PETIT-MOULIN
à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (OISE)

Henry BERTHIER

Ingénieur agronome diplômé
de l'Institut national Agronomique

MACHINES AGRICOLES

Vente et Échange
Location, Réparations en tous genres

BICYCLES, BICYCLETTES & TRICYCLES
Accessoires & Réparations

SPÉCIALITÉ DE GRAINES FOURRAGÈRES
Épurées

*Céréales de semence
Graines potagères, de fleurs et d'arbres
Arbres fruitiers et forestiers*

Graines de Betteraves
à grand rendement et à grande richesse
saccharine

ENGRAIS SIMPLES & COMPOSÉS

*Envoi franco de renseignements à toute
demande affranchie*

Le Directeur-Gérant: F. LEMARIE

Dammartin Imp. E. Lemarie.